## **DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

## **VILLE DE GUIDEL**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Quinze le 24 Novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, D. Guillerme, AM Goujon, M. Foidart, F. Téroute, J. Grévès, P. Cormier, F. Hervé, A. Buzaré, L. Monnerie, JJ. Marteil, G. Thiery, D. Renouf, D. Capart, L. Médica, Z. Dano, MC Couf, MM. Prévost, AM Garangé C. Jourdain, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud, R. Hénault, M. Le Teuff, M. David, Laure Détrez, PY Le Grognec, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations:

Patrick Guilbaudeau « « à François Aubertin Sonia Caroff « « à Pascal Cormier Marie-France Guillemot « « à Marylise Foidart

Secrétaire: Marylise FOIDART

Date de la convocation : 18 Novembre 2015 Date de l'affichage : 18 Novembre 2015 Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 33

2015 – 119: <u>Audit informatique : signature de la convention de piateforme de services – systèmes d'information</u>

Rapporteur: L. Monnerie

Suite à un incident rencontré durant l'été 2014 sur son environnement informatique la commune de Guidel a souhaité confier à la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de Lorient Agglomération une étude portant sur la réalisation d'un état des lieux de ses installations.

L'étude portait sur les sites de la Mairie, de la Médiathèque et des Services Techniques et les écoles de Part Foën et de Polignac.

Cette analyse, complétée des attentes de la commune, a permis de préciser un plan d'action à mettre en place pour stabiliser, sécuriser et fiabiliser l'environnement informatique de la collectivité.

Une convention adaptée aux attentes de la commune a été rédigée afin de préciser le plan d'action qui a été arrêté et le niveau de collaboration entre la commune et la DSI de Lorient Agglomération.

Au terme de cette convention, la maintenance informatique de la commune sera désormais prise en charge par Lorient Agglomération sous la coordination en interne d'un agent de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la Commission des Finances, du Personnel communal, et des Affaires économiques du 12 Novembre 2015,

**EMET** un avis favorable à la signature de la convention proposée.

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME, GUIDEL, le 25 Novembre 2015 Le Maire, François AUBERTIN